

Village	requérant	adresse	Auteur des plans	Désignation de l'objet	Zone	délai d'opposition
	type sanction	No SATAC	No parcelle	Coordonnées	Autorisation(s) spéciale(s) - Particularités	

Boudevilliers	EVOL Parapente SNC	Le Chillou	les requérants	Mise en conformité : installation de deux containers doubles à des fins de stockage et de formation	Zone agricole	08.12.2025
	Minime importance	121'868	3'096	2557060/1209080	Art. 24c LAT Bâtiment non recensé au RACN	

Boudevilliers	Banque Raiffeisen Neuchâtel et Vallées	Centre du Village 8	Atelier Haldi Sàrl, Neuchâtel	Transformation d'un local bancomat	Zone d'ancienne localité	15.12.2025
	Minime importance	121'945	2'225	2558237/1208567	Périmètre du plan de site, bâtiment de 1ère catégorie	

Cernier	FCB Immobilier SA	Guillemette de Vergy 19	Rmored SA, Engollon	Construction d'un immeuble de 6 logements	Zone d'habitation à moyenne densité 2	15.12.2025
	Sanction définitive	121'852	2'096	2558773/1211780	Art. 10.03.05 lettre a RAC (indice d'utilisation); Art. 44 RCC (Places de jeux); Abattage d'arbres/bosquets/haies	

Cernier	KLCM Immobilier SA	F.-Soguel 32	Bureau d'architecture Pierre Studer SA, La Chaux-de-Fonds	Création d'un parking, de 2 logements et assainissement de 2 appartements	Zone mixte du centre	22.12.2025
	Sanction définitive	121'856	1'292	2559491/1212248	Art. 11.01.07 alinéa 3 RAC (démolitions et transformations); Art. 16 LConstr. (surfaces de jour des pièces habitables); Abattage d'arbres/bosquet/Haies Périmètre du plan de site, bâtiment de 1ère catégorie	

Chézard-Saint- Martin	Hestia Sàrl	Grand'Rue 34	OXANO Sàrl, Le Locle	Mise en conformité des travaux réalisés	Zone d'ancienne localité	15.12.2025
	Sanction définitive	122'063	2'504	2560702/1212673	Distance à l'axe de la route; Art. 90 PAL Périmètre du plan de site, bâtiment de 2ème catégorie; Situation au bénéfice des droits acquis au sens de l'article 12a LCAT	

Chézard-Saint- Martin	Blumer & Stauffer SA	Grand'Rue 49c, 49d	Atelier Haldi Sàrl, Neuchâtel	Construction d'une habitation mitoyenne	Zone d'habitation à haute densité	22.12.2025
	Sanction définitive	121'745	3'696	2561307/1212892	Art. 66 RAC (TOS); Abattage d'arbres/bosquets/haies	

Village	requérant	adresse	Auteur des plans	Désignation de l'objet	Zone	délai d'opposition
	type sanction	No SATAC	No parcelle	Coordonnées	Autorisation(s) spéciale(s) - Particularités	
Coffrane	De Oliveira Sousa Domingos et Sandra	Musée 2	Correia Cindy	Mise en conformité de la création d'un portique d'entrée et pose d'une nouvelle clôture	Zone d'ancienne localité	08.12.2025
	Minime importance	120'527	1'868	2556151/1206748	Distance à un alignement Périmètre du plan de site, bâtiment de 2ème catégorie	
Coffrane	Monnier Pierre-Yves	Rue de la Saule 9	Etik Architecture Sàrl, Cernier	Création d'un appartement et changement d'affectation d'un atelier de menuiserie	Zone d'ancienne localité	29.12.2025
	Sanction définitive	121'684	2'172	2556314/1206752	Périmètre du plan de site, bâtiment de 2ème catégorie	
Dombresson	Maillard Olivier	La Champey 2.1	Rmored SA, Engollon	Démolition d'une partie d'un bâtiment (cabanon)	Zone d'habitation à faible densité	22.12.2025
	Minime importance	122'060	3'126	2563828/1213650		
Fenin-Vilars-Saules	Caroppo Nicolas et Miao Caroppo Qin	Sous-le-Signal 3	Rinaldi Hugo	Assainissement du chemin privé - Sous-le-Signal 3 à 6 par un revêtement en dur (~44mètres)	Zone de villas B	29.12.2025
Chaumont	Minime importance	122'234	1'053	2563257/1209053		
Fontaines	De Morails Céline et André	Au Ruz Baron 36	Vogel Viviane, Dombresson	Construction d'une véranda	Zone d'habitation à faible densité 1	15.12.2025
	Sanction définitive	121'581	2'273	2563257/1209053		
Fontaines	Valette Alain	Route de Landeyeux 10b	le requérant	Remplacement d'un mur en traverses de chemin de fer par un mur en éléments préfabriqués en béton - haut. 100	Zone d'habitation à faible densité 1	22.12.2025
	Minime importance	121'989	2'371	2559202/1210074		
Les Hauts-Geneveys	Hunkeler Silvan	Derrière Tête de Ran 14	Beer Holzhaus SA, Ostermundigen	Construction d'une maison de vacances	Zone de constructions basses	01.12.2025
	Sanction définitive	121'592	1'373	2556025/1211987	Périmètre de plan de quartier Derrière Tête de Ran	

Horaire d'ouverture

lundi - vendredi 08h30 - 11h30

lundi - jeudi 14h00 - 17h00

Afin de faciliter la consultation des plans, nous pouvons, sur demande, vous transmettre ces derniers sous format PDF